



République Française  
Département de Loir-et-Cher  
Commune de Chailles

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L 2121-10 du code général des collectivités territoriales)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira en SÉANCE SPECIALE « élections »

**Vendredi 20 mars 2026  
à 19h00**

Salle du Conseil Municipal (en mairie)

### Ordre du jour :

- 00. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- 01. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Election du Maire
- 02. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Détermination du nombre d'adjoints
- 03. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Election des Adjoints au Maire

*Lecture de la Charte de l'élu local (article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Chailles, le 16 mars 2026.

  
Le Maire,  
Florent MARMAGNE